

SÉRIGRAPHIE INDUSTRIELLE



Centre de Formation de la Chambre de métiers et de l'artisanat Hauts-de-France

AU QUOTIDIEN

La sérigraphie industrielle est un des moyens de reproduction qui se prête à tous les supports.

Le (la) sérigraphe imprime des produits à vocation publicitaire, d'information, de communication visuelle en utilisant différentes matières (tissu, verre, matières synthétiques ...) pour créer des vêtements publicitaires ou de mode, des cadeaux publicitaires (stylos, briquets...), vitres décorées...

Ces produits sont destinés aux secteurs des services, de l'industrie, du commerce, de l'artisanat, du tourisme, de la distribution ainsi qu'aux services publics.

COMPÉTENCES REQUISES



Les savoir-être

Avoir le sens du relationnel et savoir travailler en équipe.



Les savoir-faire

Polyvalence, dextérité manuelle, précision, rigueur, soin, rapidité



Les savoirs

Connaissance de base du calcul, des harmonies de couleurs.



cma.hautsdefrance



09 72 72 72 07



cma.hautsdefrance



@CMA_HdF



cma-hautsdefrance



cma-hautsdefrance.fr



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

HAUTS-DE-FRANCE

SÉRIGRAPHIE INDUSTRIELLE

PARCOURS PROPOSÉ

TITRES, DIPLOMES	DURÉE	BÉTHUNE
CAP Sérigraphie Industrielle (en partenariat avec le Centre Passeport FORMA)	2 ans	✓

TITRES ET DIPLOMES DE LA FILIÈRE

● Titulaire d'un CAP Sérigraphie Industrielle (diplôme de niveau 3)

Professionnel(le) qualifié(e), il (elle) conduit des machines d'impression semi-automatiques ou automatiques. En atelier, Il(elle) réalise des produits sous la direction d'un responsable d'unité. Il(elle) est capable de lire les documents de travail et les fiches d'instructions, de préparer les supports et la matière d'œuvre. Il (elle) règle la forme d'imprimante et les différents éléments des machines selon la production, de conduire les machines, vérifie la qualité de la production et réalise la mise à la teinte des couleurs.

DÉBOUCHÉS

Le (la) titulaire du CAP Sérigraphie Industrielle est salarié(e), ouvrier(e) qualifié(e) dans des petites ou moyennes entreprises ou dans le domaine industriel.

FORMATIONS PROPOSÉES

● EN APPRENTISSAGE

- **Contrat d'apprentissage (16-29 ans)**
« Étudiant(e) des Métiers », l'apprenti(e) a le statut de salarié(e). Il (elle) effectue une formation théorique et pratique, en alternance entre l'entreprise et le centre de formation.

● EN FORMATION CONTINUE

Titulaires d'un autre CAP (connexe ou non) et désirant se perfectionner.

Adultes : Compte Personnel de Formation (CPF) de transition professionnelle, Pro A (reconversion ou promotion par alternance), Plan de Développement Compétences.

Découpage possibles des formations en blocs de compétences, selon l'organisme certificateur.

